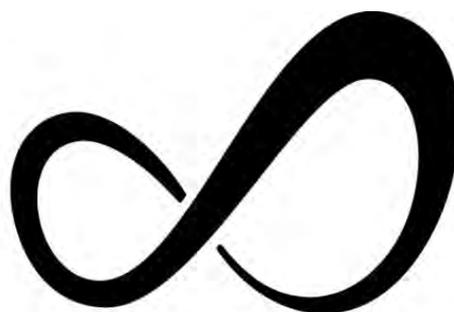


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



lozère

LE DÉPARTEMENT

Réunion du 9 AOÛT 2024

9 h

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

Selon les nouvelles dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Ce procès-verbal des débats a été approuvé en séance du Conseil départemental du 17 septembre 2024, sous réserve.

Il vient compléter le relevé des délibérations du 9 août 2024.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Date de publication : 24 septembre 2024

Le procès verbal du 9 août 2024 a été approuvé sous réserve de :

- **mentionner l'erreur matérielle dans la constitution de la commission permanente sachant que la liste rectifiée a fait l'objet d'une lecture en séance publique du 17 septembre 2024 et sera reprise au procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 ;**
- **mentionner que les rapports n° 5 « Reconstitution des commissions organiques du Conseil départemental » et rapport N° 6 « Renouvellement de la désignation des élus au sein des diverses commissions et organismes » inscrits initialement à l'ordre du jour n'ont pas été examinés lors de la séance du 9 août 2024.**

Le Président du Conseil départemental
Laurent SUAU

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 9 AOÛT 2024

La séance est ouverte à 9 h par M. Laurent SUAOU, premier vice-président du Conseil départemental de la Lozère, dans la salle des assemblées.

Monsieur SUAOU, premier vice-président du Conseil départemental

Bonjour à toutes et à tous. En tant que premier Vice-Président, il me revient l'honneur d'ouvrir cette séance de Conseil départemental avec un certain nombre de points à l'ordre du jour, dont le premier qui est l'élection de la présidence. Pour cela, je vais laisser tout de suite la place au Doyen et à la plus jeune Éluë, en l'occurrence Denis BERTRAND et Johanne TRIOULIER, pour procéder à cette opération de vote.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Chères et chers collègues, nous devons procéder donc ce matin à l'élection de la présidente ou du président de ce Conseil départemental. Je suis donc accompagné de notre collègue, Johanne TRIOULIER, qui assure la fonction de secrétaire de cette instance.

Je vais demander à Johanne, pour commencer, de faire l'appel de tous pour nous assurer d'abord que nous avons le quorum, la première des conditions ; il faut que les deux tiers de notre assemblée soient ici réunis, et cela servira dans un second temps à déterminer ce quorum. Johanne, tu as la parole.

Madame TRIOULIER

Je procède à l'appel.
Robert AIGOIN : présent
Françoise AMARGER BRAJON : présente
Rémi ANDRÉ : présent
Alain ASTRUC : présent
Denis BERTRAND : présent
Régine BOURGADE : présente
Patricia BREMOND : présente
Ève BRÉZET : présente
Jean-Louis BRUN : présent
Séverine CORNUT : présente
Didier COUDERC : présent
Dominique DELMAS : présente
Valérie FABRE : présente
Gilbert FONTUGNE : présent
Francis GIBERT : absent, représenté par Valérie REBOIS-CHEMIN
Christine HUGON : présente
Michèle MANOA : présente
Guylène PANTEL : présente

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Date de publication : 24 septembre 2024

Sophie PANTEL : présente
Jean-Paul POURQUIER : présent
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente
François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER BRAJON
Patrice SAINT-LÉGER : présent
Laurent SUAU : présent
Michel THEROND : présent
Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Je pense que tous les conseillers départementaux sont présents ou représentés. J'ai cru comprendre qu'il y avait deux absents qui ont donné procuration.

Rapport n° 1 : Élection à la Présidence du Conseil départemental

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

J'annonce comment est fait le scrutin. C'est un scrutin à trois tours. Là, nous allons donc procéder au vote. Pour cela, il doit y avoir un isolement au niveau duquel je pense que sont les bulletins. Après, il suffira de venir ici devant moi mettre le bulletin dans l'urne et de penser à signer le registre.

Maintenant, je fais appel aux candidats. Qui est candidat ou candidate pour cette élection ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Moi-même, Jean-Louis BRUN, je suis candidat.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous enregistrons la candidature de Jean-Louis BRUN. Y a-t-il d'autres candidates ou candidats ?

Monsieur POURQUIER

Je suis candidat au nom du groupe d'opposition que je représente ici, et bien entendu toutes les voix seront les bienvenues.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur SUAU

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Moi-même, Laurent SUAU, je suis candidat aussi.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Y a-t-il d'autres candidates ou candidats ? Non. Nous pouvons conclure qu'il y a donc trois candidats pour cette élection :

- Monsieur Jean-Louis BRUN
- Monsieur Jean-Paul POURQUIER
- et Monsieur Laurent SUAU

Je pense que nous pouvons maintenant, suite à l'appel qui sera fait nominativement et dans l'ordre alphabétique par Johanne, procéder au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret pour l'élection à la présidence du Conseil départemental)

Madame TRIOULIER

Nous allons procéder au vote par ordre alphabétique. Nous vous invitons à vous lever et à vous diriger vers l'isoloir à l'appel de votre nom. Les personnes qui ont un pouvoir ne se lèvent qu'une fois, elles votent en même temps pour le pouvoir qu'elles ont.

Robert AIGOIN : a voté.
 Françoise AMARGER BRAJON : a voté.
 Françoise AMARGER BRAJON représentant François ROBIN : a voté.
 Rémi ANDRÉ : a voté
 Alain ASTRUC : a voté.
 Denis BERTRAND : a voté.
 Régine BOURGADE : a voté.
 Patricia BREMOND : a voté.
 Ève BRÉZET : a voté.
 Jean-Louis BRUN : a voté.
 Séverine CORNUT : a voté.
 Didier COUDERC : a voté.
 Dominique DELMAS : a voté.
 Valérie FABRE : a voté.
 Gilbert FONTUGNE : a voté.
 Christine HUGON : a voté.
 Michèle MANOA : a voté.
 Guylène PANTEL : a voté.
 Sophie PANTEL : a voté.
 Jean-Paul POURQUIER : a voté.
 Valérie REBOIS-CHEMIN : a voté.
 Valérie REBOIS-CHEMIN représentant Francis GIBERT : a voté.
 Patrice SAINT-LÉGER : a voté.
 Laurent SUAU : a voté.
 Michel THEROND : a voté.
 Johanne TRIOULIER : a voté.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Le vote est terminé pour ce premier tour. Nous allons maintenant vérifier dans cette urne le nombre des enveloppes déposées. Normalement, nous devons en trouver 26. Et puis, nous allons dépouiller les bulletins.

Madame TRIOULIER

Nous avons bien 26 enveloppes.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous allons procéder au dépouillement.

(M. BERTRAND et Mme TRIOULIER procèdent au dépouillement des bulletins)

Madame TRIOULIER

Laurent SUAU a obtenu 7 voix.
Jean-Louis BRUN a obtenu 10 voix.
Jean-Paul POURQUIER a obtenu 9 voix.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

La majorité absolue était à 14 voix. Aucun candidat n'obtient la majorité absolue. Nous devons procéder à un deuxième tour où l'élection se fera également à la majorité absolue.

Monsieur POURQUIER

Monsieur le Président, au vu de ces résultats, avant le deuxième tour, je demande une suspension de séance quelques minutes.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

D'accord. Nous vous accordons cette suspension de séance.

Monsieur POURQUIER

Merci.

(La séance est suspendue à 9 h 45)

(La séance est reprise à 10 h)

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous reprenons la séance. Nous refaisons l'appel.

Madame TRIOULIER

Je procède à l'appel.

Robert AIGOIN : présent

Françoise AMARGER BRAJON : présente

Rémi ANDRÉ : présent

Alain ASTRUC : présent

Denis BERTRAND : présent

Régine BOURGADE : présente

Patricia BREMOND : présente

Ève BRÉZET : présente

Jean-Louis BRUN : présent

Séverine CORNUT : présente

Didier COUDERC : présent

Dominique DELMAS : présente

Valérie FABRE : présente

Gilbert FONTUGNE : présent

Francis GIBERT : absent, représenté par Valérie REBOIS-CHEMIN

Christine HUGON : présente

Michèle MANOA : présente

Guyène PANTEL : présente

Sophie PANTEL : présente

Jean-Paul POURQUIER : présent

Valérie REBOIS-CHEMIN : présente

François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER BRAJON

Patrice SAINT-LÉGER : présent

Laurent SUAU : présent

Michel THEROND : présent

Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous engageons un deuxième vote sous la même forme que précédemment.

Quels sont les candidats pour ce deuxième tour très précisément ?

Monsieur BRUN

Moi-même, Jean-Louis BRUN, je suis candidat.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Nous enregistrons la candidature de Jean-Louis BRUN.

Monsieur SUAU

Moi-même, Laurent SUAU, je suis candidat.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous enregistrons la candidature de Laurent SUAU. Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur POURQUIER

Au vu de la situation de notre groupe, je retire ma candidature.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Subsistent donc les candidatures de Jean-Louis BRUN et de Laurent SUAU. Nous sommes d'accord.

Monsieur SUAU

Moi, j'appelle à un rassemblement et à une ouverture. Je fais une proposition d'ouverture...

Madame Sophie PANTEL

Moi, je fais un rappel au règlement : on ne peut pas prendre la parole et faire de discours. C'est simplement une déclaration de candidature.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Nous allons commencer le vote.
Johanne, tu peux procéder à l'appel des votants.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret pour l'élection à la présidence du Conseil départemental)

Madame TRIOULIER

Je procède à l'appel des votants.
Robert AIGOIN : a voté.
Françoise AMARGER BRAJON : a voté.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Françoise AMARGER BRAJON représentant François ROBIN : a voté.
 Rémi ANDRÉ : a voté.
 Alain ASTRUC : a voté.
 Denis BERTRAND : a voté.
 Régine BOURGADE : a voté.
 Patricia BREMOND : a voté.
 Ève BRÉZET : a voté.
 Jean-Louis BRUN : a voté.
 Séverine CORNUT : a voté.
 Didier COUDERC : a voté.
 Dominique DELMAS : a voté.
 Valérie FABRE : a voté.
 Gilbert FONTUGNE : a voté.
 Christine HUGON : a voté.
 Michèle MANOA : a voté.
 Guylène PANTEL : a voté.
 Sophie PANTEL : a voté.
 Jean-Paul POURQUIER : a voté.
 Valérie REBOIS-CHEMIN : a voté.
 Valérie REBOIS-CHEMIN représentant Francis GIBERT : a voté.
 Patrice SAINT-LÉGER : a voté.
 Laurent SUAU : a voté.
 Michel THEROND : a voté.
 Johanne TRIOULIER : a voté.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Le vote est terminé. Nous allons, comme tout à l'heure, compter les enveloppes et procéder au dépouillement.

Nous avons bien 26 enveloppes. Nous dépouillons les bulletins.

(M. BERTRAND et Mme TRIOULIER procèdent au dépouillement des bulletins)

Madame TRIOULIER

M. BRUN a obtenu 10 voix.
 M. SUAU a obtenu 16 voix.

Monsieur BERTRAND, doyen d'âge

Obtiennent :
 - M. Jean-Louis BRUN : 10 voix.
 - M. Laurent SUAU : 16 voix.

La majorité absolue était à 14 voix. Je déclare donc M. Laurent SUAU président de cette assemblée. Je le félicite et je l'invite à venir prendre place ici.

(Applaudissements de conseillères et conseillers départementaux)

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez ce matin. Il y a moins de 15 heures, je n'imaginai pas même présenter ma candidature. Les derniers événements de cette semaine m'ont fait pencher sur le fait qu'il fallait peut-être que je sois candidat pour cette élection à la présidence du Conseil départemental. Je n'en dirai pas guère plus aujourd'hui. Je me réserve pour une prochaine séance.

Je voulais vous remercier toutes et tous pour votre engagement. J'appelle bien évidemment les unes et les uns à se rassembler pour que nous puissions, demain, travailler ensemble. Comme je le souhaite aussi, je veux faire preuve d'ouverture dans cette assemblée, une large ouverture. J'invite donc toutes celles et tous ceux qui veulent travailler avec moi à le faire dans la plus absolue confiance.

Je veux avoir un mot pour les agents du Département, pour leur dire que je serai un président qui sera présent, que je serai un président qui sera investi et que je serai un président qui veillera au respect de chacune et de chacun des agents dans cette collectivité.

Je veux avoir un dernier mot pour les Lozériens parce que je sais bien qu'un certain nombre de personnes vont colporter le fait qu'en étant président de Conseil départemental je vais cumuler tous les pouvoirs avec la Mairie de Mende, la ville préfecture. Je redis ce que j'ai déjà dit ici à de multiples reprises. La ville préfecture Mende n'existe que parce qu'il y a le reste du département. Tout ne peut donc pas aller à Mende. Bien évidemment, je serai un président qui travaillera pour l'ensemble des Lozériennes et des Lozériens, trans-partisan, et qui veillera justement à l'équilibre des investissements que fait ce Département sur l'ensemble du territoire. Je m'y engage formellement.

Voilà simplement les premiers mots d'une déclaration que je n'avais pas préparée du tout. Je vous remercie encore une fois pour cette élection. Je mesure l'ampleur de la tâche, mais vous pouvez compter sur moi pour le faire avec engagement et conviction comme à mon habitude.

Nous devons procéder à d'autres points à l'ordre du jour. Je pense qu'il y a un point qui est essentiel, c'est sur la commission permanente. Nous allons proposer un vote autour de la commission permanente.

Je vois que Jean-Paul POURQUIER veut prendre la parole. Je laisse donc la parole à Jean-Paul POURQUIER.

Monsieur POURQUIER

Monsieur le Président, écoutez, d'abord, je vous félicite pour cette élection. Cela a été un scrutin assez inattendu mais, bon, le résultat est là. Monsieur le Président, vous avez parlé d'ouverture, d'un rassemblement très large. Nous allons voir et juger sur pièces ce que vous pouvez nous proposer. Je pense que vous avez compris que le résultat d'aujourd'hui, quelque part, vous oblige à notre égard.

Voilà, je n'en dirai pas plus. Simplement, à ce jour, nous allons voir ce que vous proposez dans les jours à venir et comment va se recomposer cette assemblée départementale et quel peut être le rôle de chacun, quel rôle va jouer chacun dans cette nouvelle assemblée ainsi reconstituée. Le vote est là, le scrutin est sans appel. Donc encore une fois mes félicitations.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur POURQUIER. Monsieur BRUN, vous avez la parole.

Monsieur BRUN

Je voulais intervenir. Je vois que je ne suis pas remercié, ce n'est pas très grave en soi. Par contre, je suis très surpris aujourd'hui. Alors je suis quelqu'un qui fonctionne avec de la loyauté. Je découvre cette semaine ce qu'est la politique et encore aujourd'hui. C'est navrant, mais c'est un fait. Moi, je suis très attaché aux valeurs démocratiques. Je reste donc dans cette idée que les choses ne se sont pas déroulées de façon démocratique. Par contre, vous avez effectivement évoqué l'ouverture. Alors je pense être celui qui a essayé de faire de l'ouverture pendant toute la semaine. Le résultat n'est pas là. Eh bien, écoutez, moi je prends mes responsabilités aussi. Il n'y a pas de difficulté avec ça, si ce n'est beaucoup de déception et le fait qu'effectivement, au sein de notre majorité départementale, les soutiens m'ont manqué. Je le regrette tout particulièrement. Côté opposition, bien évidemment, chacun est bien libre de faire ce qu'il veut, il n'y a aucune difficulté avec cela. Mais je crois qu'effectivement le résultat du vote aujourd'hui va demander une recomposition au niveau du Conseil départemental. Mes choix et ceux que j'avais pu annoncer jusqu'à présent sont bien évidemment remis en cause. Alors je resterai bien sûr au niveau de l'assemblée départementale. Je resterai quand même quelqu'un qui veut être constructif. Mais les alliances sont à revoir aujourd'hui. Voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Monsieur BRUN. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
Monsieur AIGOIN, vous pouvez intervenir.

Monsieur AIGOIN

Monsieur le Président, pour la première fois je ne vous tutoierai plus à partir d'aujourd'hui, je vous dirai : vous. Vous ne méritez pas que je vous tutoie. La trahison ne fait pas partie de ma vision du monde. Vous allez faire l'ouverture que vous voulez, c'est votre choix, et à la limite vous êtes insignifiant pour moi aujourd'hui.

Je voudrais quand même vous féliciter, Madame la Présidente, de tout le travail que vous avez pu faire pendant ces 9 ans. Vous avez changé la vision du Département. Beaucoup d'électeurs, et même en 2021, ont suivi la majorité départementale qui vous avait fait confiance. Beaucoup de projets ont été réalisés grâce à votre travail. Vous étiez là le matin à 7 h, vous repartiez à 21 h. Vous avez donné tout ce que vous aviez pour ce département. Je vous ai accompagnée en tant que président du groupe « majorité » de 2021 à 2024. Il va de soi qu'aujourd'hui je ne serai pas du tout dans le groupe « majorité », je serai peut-être président du groupe « opposition ». Vous avez fait un grand travail, vous avez fait en sorte que ce département puisse affronter le XXI^{ème} siècle pourtant avec les grands bouleversements qu'il a pu y avoir avec la loi NOTRe, avec les compétences qui ont été souvent transférées au Département sans financement, et vous êtes arrivée, grâce notamment à l'intelligence que vous avez pu avoir de vous entourer au niveau national de présidents de Département, notamment M. SAUVADET avec qui vous aviez entretenu

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

beaucoup de relations, à faire bloc contre ce qui était en train d'arriver à la République française, et on en voit le résultat. On voit aujourd'hui aussi le résultat d'une inconscience ; les élections ont eu lieu il y a quelque temps ; une majorité est sortie des urnes ; le Président en place n'en tient pas compte bien sûr, mais, me semble-t-il, il a la même étiquette que notre président nouvellement élu au niveau du Département. Il y a quand même corrélation, et cela a l'air d'être une façon de travailler et de voir la démocratie par le petit bout de la lorgnette. Ces gens ne se grandissent pas, mais un jour ou l'autre le peuple tranchera comme il faut, il le fera dans un sens ou dans l'autre. Chacun en aura pris sa responsabilité. Moi, je prends la mienne.

Je respecte bien sûr le vote. Le vote, il est anonyme puisque chacun a pris soin de glisser un bulletin de son choix dans l'urne. Le mien, vous le comprenez, Jean-Louis, il était pour toi. Nous en avons décidé collectivement au niveau du groupe « majorité ». C'est pour cela que je dis : il y a trahison dans l'affaire. J'ai un document signé de M. le nouveau Président du Conseil départemental comme quoi il ne briguerait pas cette place-là. Nous voyons bien qu'il n'en a pas tenu compte. Alors il est vrai qu'il y a peut-être eu dans cette majorité depuis 2015 des turbulences, des non-compréhensions et des égos. Si M. SUAU doit avoir un jour une statue à Mende, qu'elle ne soit pas à côté de celle de M. BOURRILLON.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur COUDERC, vous pouvez intervenir.

Monsieur COUDERC

Monsieur le Président, merci.

Moi, je souhaiterais tout d'abord m'adresser à notre Députée et à ma binôme, Sophie PANTEL. Après avoir été maire du Pont-de-Montvert, vice-présidente de la Communauté de Communes Cévennes Mont Lozère, tu es élue conseillère générale du canton du Pont-de-Montvert en 2004, tu intègres l'assemblée du Conseil général à seulement 33 ans, et ce jusqu'en 2015. Tu as été aussi vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon de 2012 à 2015, réélue en 2015 en tant que conseillère départementale du canton de Saint-Étienne-du-Valdonnez, tu deviens présidente du Conseil départemental. À ton arrivée, tu as dû gérer le changement de majorité, pas toujours très simple. Réélue en 2021 sur ton canton, tu seras à nouveau élue présidente du Conseil départemental et du SDIS.

Parallèlement, tu vas briguer plusieurs mandats nationaux : vice-présidente de l'Assemblée des Départements de France, présidente de l'ANIL. Tu as une capacité de travail hors normes de passer d'un dossier à l'autre. Durant toutes ces mandatures au Département, tu as mis en place une structuration de nos politiques publiques autour de plusieurs axes, notamment le bien-vivre ensemble et la transition écologique. Toutes nos politiques étaient écrites dans les schémas et les lignes étaient parfaitement tracées. Tu avais une vision très éclairée de la Lozère avec ses territoires d'excellence que tu connais bien. Beaucoup de dossiers structurants, dont tu as été le chef de file, ont vu le jour, qui marqueront et permettront de développer notre territoire : la fibre pour tout le territoire dans notre département, la mise en place des réserves d'eau pour pallier les périodes de sécheresse, d'autres qui vont prochainement se réaliser ou qui sont en cours de réalisation, par exemple pour le tourisme le Pôle pluri-nature du Mont Lozère, les programmes des Bondons et de Saint-Alban, le projet énergie qui démarre. Un plan pluriannuel de travaux pour les collèges a été instauré. Une priorité a été donnée à la jeunesse.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Je peux citer dernièrement la participation de nombreux jeunes Lozériens aux Jeux Olympiques, les investissements sur les collèges, sans oublier bien sûr les anciens.

Tu as toujours souhaité que le Département ait une section d'investissement forte afin de soutenir les entreprises et notre économie locale. Tu as veillé avec attention particulière à ce qu'aucun canton ne soit oublié en ce qui concerne les travaux et les investissements. Tu as toujours eu un œil sur les différents budgets et les dépenses publiques, cherchant toujours les secteurs où nous pouvions réaliser des économies. Pour toi, bien gérer c'est prévoir.

Durant cette dernière mandature, tu as su remettre sur pied différentes structures avec des plans pluriannuels d'investissement réalistes, comme par exemple le SDIS, le matériel du Parc départemental, la construction d'un atelier d'entretien de véhicules mutualisé avec le CD et le SDIS, un projet bâtementaire pour l'état major du SDIS. Le travail a été colossal, parfois semé d'embûches.

Je pourrais aussi parler longuement de ton engouement au niveau national auprès de l'ADF où tu siégeais en tant que vice-présidente, de l'ANIL où tu assurais la présidence ; tu as pu ainsi porter de nombreux dossiers nationaux.

En ce qui concerne ma délégation sur les ressources humaines, en juin 2022, à mon arrivée, suite au décès de notre collègue Alain LAFONT, ta commande était très claire : mise en place du RIFSEEP et du CIA pour les agents pour 2023, soit approximativement trois mois pour réaliser cette tâche. Il ne s'est pas passé une semaine sans que nous ayons des réunions sur le sujet dans ton bureau, conjointement avec les services. Tout cela pour dire que ton implication est toujours à la hauteur de tes exigences. Tu as accepté la souveraineté des différents jurys de recrutement, sans jamais remettre en cause leur choix et leur décision, et je tiens à t'en remercier.

Aujourd'hui, tu laisses la présidence du CD pour te consacrer à ton rôle de députée et membre de la commission des finances du Bureau de l'Assemblée Nationale et rapporteur spécial sur la sécurité civile. Je sais que tu sauras porter haut et fort la voix des Lozériens et des territoires ruraux au sein de l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Tu as combattu lors de ces dernières élections pour faire barrage à l'extrême droite. Je sais que cela te coûte de quitter les commandes de notre Département. Tu connais la Lozère, presque tous les habitants, tous les élus et tous les dossiers des collectivités auxquels tu portais beaucoup d'attention.

Merci Sophie, pardon Madame la Députée, pour ces 20 ans consacrés au département de la Lozère. Tu as été une présidente qui a dirigé le Conseil départemental pendant presque dix ans avec une main de fer, mais aussi un gant de velours.

Merci, Sophie. Bon courage. Bonne continuation dans tes nouvelles fonctions. Merci beaucoup.

(Applaudissements de conseillères et conseillers départementaux)

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Madame BRÉZET, vous avez la parole.

Madame BRÉZET

Merci, Monsieur le Président. Je tenais à vous remercier, Sophie PANTEL, pour votre action depuis 2015 pour notre département, et à mon niveau je retiendrai trois points pour nous qui avaient leur importance et qui ont leur importance, en premier lieu le déploiement de la fibre.

Je citerai aussi les pompiers dont a parlé Didier ; en effet, au niveau du CASDIS, moi j'ai vraiment eu des remontées des familles et des pompiers par rapport au renouvellement de tout l'équipement dont ils sont très fiers ; ils sont très heureux de ne plus partir avec des engins qui étaient complètement mis au rebut par d'autres Départements.

Le troisième point que je soulignerai en tant qu'ancienne comptable, c'est la maîtrise des dépenses et de notre endettement au niveau du département.

Je vous remercie aussi de votre ouverture et de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant la délégation « agriculture ». Merci encore. Je ne doute pas de votre implication au plan national en tant que députée pour défendre notre Lozère. C'est un nouveau challenge qui s'ouvre à vous. Nous vous suivrons dans votre action, et merci encore pour notre département et pour nos habitants et habitantes. Merci.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Madame BREMOND, vous avez la parole

Madame BREMOND

Moi, je voudrais tout d'abord remercier Sophie PANTEL, Mme la Députée, pour tous les projets qu'elle a pu réaliser depuis 2015 puisque je suis à tes côtés depuis 2015. À tes côtés, j'ai beaucoup appris, Sophie. Aujourd'hui, nous le savons, tu as été élue députée. Je ne doute absolument pas du fait que tu sauras défendre les intérêts de notre Lozère et de nos concitoyens au plus haut niveau, comme tu l'as fait pour le département. Je voulais donc vraiment appuyer sur ces remerciements parce que je crois qu'il est légitime, quand quelqu'un a passé autant de temps à la tête d'un département et qui a vraiment fait le job avec toutes ses tripes et toute son âme, de pouvoir le faire.

Néanmoins, aujourd'hui, une nouvelle page se tourne sur ce département. Elle s'écrit, elle va rentrer dans l'histoire. Je voudrais vraiment, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président et d'ailleurs je vous félicite pour votre élection, que nous puissions vraiment ici, tous ensemble, travailler en bonne intelligence, dans l'intérêt du territoire, des Lozériennes et des Lozériens parce que c'est pour cela que nous avons été élus(es) ; nous représentons ici, toutes et tous, une certaine frange de la population qui nous a fait confiance pour porter les projets, pour défendre leurs intérêts, et non pas pour être ici pour défendre nos égos ou en tout cas nos intérêts personnels. En tout cas, cela, ce n'est pas dans mon ADN. Mais je sais que nous pouvons compter sur vous et sur l'ensemble de tous les collègues qui sont là pour aller dans ce sens-là.

Je voudrais féliciter aussi Jean-Louis BRUN qui a eu le courage de vouloir présenter sa candidature après l'élection de Mme PANTEL.

Encore une fois, j'espère vraiment que nous allons pouvoir travailler en bonne intelligence. En tout cas, moi, je m'inscrirai dans ce sens.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame PANTEL, vous pouvez intervenir.

Madame Sophie PANTEL

Je pensais que, lors de cette séance, j'aurais forcément le cœur gros puisque c'était la passation de présidence. Je ne sais pas comment je vais le définir, mais je ne pensais pas assister à un putsch, à une telle infamie avec le groupe d'opposition de la part d'un certain nombre de membres du groupe majoritaire. Il y a eu une décision collective en réunion de groupe, et quand on veut être candidat on lève la main et il y a des primaires qui peuvent s'organiser en interne. M. SUAU a fait d'autres choix, le choix de la trahison et de la déloyauté depuis 2015. Les masques sont donc enfin tombés. Voilà, cela a au moins permis la clarification. Il paraît que le terme est à la mode au niveau national aussi.

Moi, à titre personnel, je siégerai dans l'opposition, je le dis clairement. Je suis particulièrement inquiète. Pour avoir fait les budgets avec l'administration, je n'ai pas envie d'avoir un budget du Département qui ressemble à celui de la Communauté de communes de Mende ou à celui de la Ville de Mende. Je suis donc très inquiète pour la suite. Je suis très inquiète pour l'ensemble des territoires. Il y avait une volonté de ma part, et je pense d'une majorité de membres de cette assemblée, d'un équilibre entre les territoires.

Je suis très triste pour la Lozère. Je pense qu'il y a un certain nombre d'élus(es) dans cette salle qui ont trahi leurs électeurs. Quand on trahit les électeurs, on le paye toujours à un moment donné. Je mets juste en garde ceux qui ont fait élire M. SUAU. Les promesses tiennent les enfants sages, et celui qui trahit trahira toujours.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui porte sur le renouvellement de la commission permanente. Je ne sais pas comment nous procédons, si c'est un vote à main levée ou à bulletin secret.

Madame Sophie PANTEL

Vous savez, Monsieur SUAU, quand on veut être président, on commence par apprendre le règlement intérieur. Cela fait dix ans que vous êtes là. Pour la commission permanente, il y a un dépôt de listes...

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Merci, Madame PANTEL.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Madame Sophie PANTEL

Mais il faut attendre une heure.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Merci, Madame PANTEL.
Monsieur POURQUIER, vous avez la parole.

Monsieur POURQUIER

Monsieur le Président, si nous devons reconstituer la commission permanente – ce qui est dans l'ordre du jour aujourd'hui –, je proposerai que, comme à l'accoutumée et comme c'était de tradition ici, elle soit ouverte à l'ensemble des membres du Conseil départemental, vu que nous ne sommes pas un nombre très important. En tout cas, c'est la pratique qui a toujours existé par le passé, du temps de ma présidence, comme du temps de la présidence de Mme PANTEL. Donc, si vous en êtes d'accord, je proposerai qu'elle reste constituée ainsi.

Monsieur BRUN

Si je peux intervenir ?

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Allez-y.

Monsieur BRUN

Sur la composition de la commission permanente, il y a un délai réglementaire d'une heure à respecter, Sophie PANTEL l'a dit, et effectivement il y a deux méthodes :

- Soit il y a une seule liste.
- Soit il peut y en avoir plusieurs.

Moi, je demande que ce délai d'une heure soit respecté et que nous revenions en séance au bout d'une heure pour savoir ce qui aura été prévu par chacun.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

D'accord. Il avait été convoqué pour 11 h les représentants de la commune nouvelle du Goulet Mont Lozère.

Monsieur POURQUIER

Cela, c'est à l'ordre du jour.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Oui. Est-ce que nous clôturons la séance du CD pour la rouvrir dans une heure ? Et comme cela nous les recevons dans le délai imparti puisque c'était prévu à 11 h. Il faut que les instances du Conseil départemental soient installées.

Monsieur POURQUIER, vous avez la parole.

Monsieur POURQUIER

Le rapport sur Bagnols, est-il inscrit à la commission permanente ou au Conseil départemental ?

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Il est inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente.

Monsieur POURQUIER

Il faut attendre que la commission permanente soit constituée. Mais je renouvelle ma proposition : si tout le monde en est d'accord, qu'elle soit ouverte à tout le monde.

Madame Sophie PANTEL

Moi, je sollicite une suspension de séance.

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Elle est accordée pour une durée de 10 minutes/1 quart d'heure.

(La séance est suspendue à 10 h 55)

(La séance est reprise à 11 h 06)

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous allons reprendre la séance, si vous le voulez bien. Je vais demander à Mme TRIOULIER de refaire l'appel.

Madame TRIOULIER

Après l'interruption de séance que nous venons d'avoir, je procède à l'appel.

Robert AIGOIN : présent
 Françoise AMARGER BRAJON : présente
 Rémi ANDRÉ : absent, représenté par Dominique DELMAS
 Alain ASTRUC : présent
 Denis BERTRAND : présent
 Régine BOURGADE : présente
 Patricia BREMOND : présente
 Ève BRÉZET : présente
 Jean-Louis BRUN : présent
 Séverine CORNUT : présente
 Didier COUDERC : présent
 Dominique DELMAS : présente
 Valérie FABRE : présente
 Gilbert FONTUGNE : présent
 Francis GIBERT : absent, représenté par Valérie REBOIS-CHEMIN
 Christine HUGON : présente
 Michèle MANOA : présente
 Guylène PANTEL : présente
 Sophie PANTEL : présente
 Jean-Paul POURQUIER : présent
 Valérie REBOIS-CHEMIN : présente
 François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER BRAJON
 Patrice SAINT-LÉGER : présent
 Laurent SUAU : présent
 Michel THEROND : présent
 Johanne TRIOULIER : présente

Rapport n° 2 : Installation de la commission permanente du Conseil départemental**Monsieur SUAU, président du Conseil départemental**

Nous allons donc passer au rapport n° 2 sur l'installation de la commission permanente du Conseil départemental, qui va se dérouler en deux étapes, d'abord en une première étape sur laquelle nous devons fixer la composition de la commission permanente avant d'aller à la détermination des vice-présidents.

Dans une première étape, maintenant, je vous propose, comme c'était le cas jusqu'à présent, un nombre de vice-présidents arrêté à 7. Nous avons la possibilité de fixer leur nombre de 4 à 7. Je vous propose d'arrêter leur nombre à 7. Du coup, par voie de conséquence, les autres membres, c'est-à-dire au nombre de 18, seront membres de la commission permanente, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Non. Je vais soumettre au vote cette proposition.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le fait que nous aurons 7 vice-présidents et tous les autres membres qui feront partie de la commission permanente est adopté.

Il est 11 h 08. À partir de cette heure, nous avons une heure d'interruption de séance avant de revenir pour présenter, les uns et les autres, des listes de vice-présidents.

Monsieur Jérôme LEGRAND, DGS du Conseil départemental

Vous présenterez une seule liste avec les 7 vice-présidents et les 18 membres, avec une alternance homme-femme ou femme-homme ; vous commencez par un homme ou une femme, comme vous voulez.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Mais l'opposition peut présenter aussi des VP.

Monsieur Jérôme LEGRAND, DGS du Conseil départemental

Non puisque, là, il faut qu'il n'y ait qu'une seule liste.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

D'accord. Nous faisons donc une interruption de séance. Où pouvons-nous nous réunir ? Nous pouvons nous réunir dans la salle où nous étions.

Monsieur Jérôme LEGRAND, DGS du Conseil départemental

Vous pouvez vous réunir dans la salle des collaboratrices ; sinon je peux vous ouvrir la salle François BRAGER.

Monsieur SUAUI, président du Conseil départemental

Oui, la salle François BRAGER conviendrait bien.

Monsieur Jérôme LEGRAND, DGS du Conseil départemental

Je vous ouvre la salle François BRAGER.

(La séance est suspendue à 11 h 08)

(La séance est reprise à 12 h 08)

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous allons reprendre la séance. Je vais demander à Mme TRIOULIER de refaire l'appel, s'il vous plaît.

Madame TRIOULIER

Je procède à l'appel.

Robert AIGOIN : présent

Françoise AMARGER BRAJON : présente

Rémi ANDRÉ : absent, représenté par Dominique DELMAS

Alain ASTRUC : présent

Denis BERTRAND : présent

Régine BOURGADE : présente

Patricia BREMOND : présente

Ève BRÉZET : présente

Jean-Louis BRUN : présent

Séverine CORNUT : présente

Didier COUDERC : présent

Dominique DELMAS : présente

Valérie FABRE : présente

Gilbert FONTUGNE : présent

Francis GIBERT : absent, représenté par Valérie REBOIS-CHEMIN

Christine HUGON : présente

Michèle MANOA : présente

Guyène PANTEL : présente

Sophie PANTEL : présente

Jean-Paul POURQUIER : présent

Valérie REBOIS-CHEMIN : présente

François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER BRAJON

Patrice SAINT-LÉGER : présent

Laurent SUAU : présent

Michel THEROND : présent

Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Je vous propose le rapport sur l'installation de la commission permanente du Conseil départemental.

Sur la base des articles L.3122-4 et L.3122-5 du CGCT, aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente [C'est ce que nous avons fait tout à l'heure]. La commission permanente est composée du président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents [nous avons fait le choix de sept], sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul. (Pour le Conseil départemental de la Lozère, cela fait un maximum de 7 vice-présidents).

Le nombre de vice-présidents est limité, mais le nombre total des membres de la commission permanente est librement déterminé par le Conseil départemental.

Je ne reviens pas sur les modalités de fixation de la commission permanente et du nombre de vice-présidents et de membres que nous avons validées tout à l'heure.

La proposition de 7 vice-présidents et 18 membres de la commission permanente a été soumise au vote.

Les modalités d'élection des membres de la commission permanente

Le mode d'élection de la commission permanente peut faire l'objet de 2 procédures distinctes :

- Soit la phase consensuelle :

Les candidatures aux différents postes de la commission permanente sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de cette commission. C'est ce qui a été fait.

Si à l'expiration de ce délai une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

1 seule candidature signifie une seule liste avec la place des vice-présidents dans l'ordre et alternance de chaque sexe.

- Soit opérations électorales :

Dans le cas contraire, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente.

Chaque conseiller départemental ou chaque groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats à la commission permanente, sans mention de l'éventuelle qualité de vice-président dans l'heure qui suit l'expiration du 1^{er} délai fixé.

Le scrutin se déroule à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel entre les listes ainsi présentées. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges de la commission permanente, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Reflétant la composition du Conseil départemental, les membres de la commission permanente voient la durée de leur mandat calée sur celle du président, soit jusqu'à fin mars 2028 (Selon la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, article 1)

Il appartient donc aux membres de l'Assemblée d'élire les membres de la commission permanente, dont les vice-présidents.

Vous pouvez, s'il vous plaît, distribuer la liste que nous avons reçue. Je vous en donne lecture :

- Membre de droit : le président, Laurent SUAU pour la commission permanente.

- 1^{er} vice-président : Jean-Paul POURQUIER
- 2^{ème} vice-présidente : Patricia BREMOND
- 3^{ème} vice-président : Denis BERTRAND
- 4^{ème} vice-présidente : Christine HUGON
- 5^{ème} vice-président : Francis GIBERT
- 6^{ème} vice-présidente : Françoise AMARGER BRAJON
- 7^{ème} vice-président : Patrice SAINT-LEGER
- Et ensuite dans l'ordre les autres membres :
- * Robert AIGOIN
- * Régine BOURGADE
- * Alain ASTRUC
- * Ève BRÉZET
- * Rémi ANDRÉ
- * Séverine CORNUT
- * Jean-Louis BRUN
- * Dominique DELMAS
- * Didier COUDERC
- * Valérie FABRE
- * Gilbert FONTUGNE
- * Michèle MANOA
- * François ROBIN
- * Guylène PANTEL
- * Michel THEROND
- * Sophie PANTEL
- * Valérie REBOIS-CHEMIN.

C'est la liste qui vous est proposée. J'attends qu'elle soit distribuée à chacune et chacun, et nous pourrons en prendre acte.

(La liste ci-dessus ayant comporté une erreur matérielle a été redistribuée corrigée à la réouverture du Conseil départemental et sera reprise au PV du 17 septembre 2024)

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 9 août 2024 – 9 h

Le Conseil départemental prend acte du rapport n° 2 relatif à l'installation de la commission permanente du Conseil départemental.

Avant de clore la séance du Conseil départemental, il y a quand même deux rapports sur lesquels il faut que nous nous positionnions.

Rapport n° 3 : Renouvellement des délégations à accorder à l'exécutif départemental

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

D'abord, nous devons nous prononcer sur le rapport n° 3 qui porte sur le renouvellement des délégations à accorder à l'exécutif départemental.

Nous reprenons, si vous en êtes d'accord, mot pour mot la proposition qui était déjà en place pour ce renouvellement des délégations à accorder à l'exécutif départemental, sauf une mention nouvelle qui ne figurait pas en 2021 qui est libellée ainsi :

« d'ajouter, concernant les actions en justice, une délégation permettant à l'exécutif départemental d'accepter d'entrer en médiation conventionnelle ou judiciaire [c'est la nouveauté], afin de tenter de régler des différends par voie amiable et de l'autoriser à signer tout accord en suite des médiations dans les intérêts du Département ».

Voulez-vous que je vous relise l'intégralité du rapport ? Non.

Tenant compte de cet ajout qui est nouveau sur les médiations, y a-t-il des oppositions ? 7 voix : Ève BREZET, Jean-Louis BRUN, Gilbert FONTUGNE, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Robert AIGOIN et Johanne TRIOULIER.

Pas d'abstentions.

Le rapport n° 3 est adopté à la majorité.

Rapport n° 4 : Renouvellement des délégations à accorder à la commission permanente

Monsieur SUAU, président du Conseil départemental

Nous avons d'autre part le rapport concernant aussi le renouvellement des délégations à accorder à la commission permanente.

Là, nous vous proposons de reprendre le même texte que celui qui était en cours de validité jusqu'à aujourd'hui.

Il vous est proposé, en application de l'article L.3211-2 du CGCT, dans un souci de simplification et de sécurisation juridique, de donner à la commission permanente la totalité des attributions du Conseil départemental, à l'exclusion de celles visées aux articles L.3312-1, L.1612-12 à L.1612-15 du même code, à savoir :

* à l'exception des compétences déjà déléguées du Président du Conseil départemental, que nous venons de voir ;

* à l'exception de l'examen et du vote :

- des débats d'orientations budgétaires, du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives en application de l'article L.3312-1 du CGCT ;

- du tableau des effectifs de la collectivité ;

- du compte administratif en application des articles L.1612-12 et 13 du CGCT ;

- des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes, en application de l'article L.1612-14 du CGCT ;

- de l'inscription des dépenses obligatoires sur mises en demeure en application de l'article L.1612-15 du CGCT ;

- de la création d'une mission d'information et d'évaluation.

Sous ces exceptions liées aux compétences déjà déléguées au Président du Conseil départemental et majoritairement à tout ce qui concerne l'examen et le vote des budgets et du vote administratif qui sont du ressort du Conseil départemental, êtes-vous favorables au renouvellement des délégations à accorder à la commission permanente ?

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le rapport n° 4 est adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons clôturer la séance.

(La séance est levée à 12 h 20)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 9 août 2024
(séance de 9 h)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour	Page(s)
Appel	2
Election à la Présidence du Conseil départemental	2
Diverses prises de parole : Monsieur Laurent SUAU Monsieur Jean-Paul POURQUIER Monsieur Jean-Louis BRUN Monsieur Robert AIGOIN Monsieur Didier COUDERC Madame Eve BREZET Madame Patricia BREMOND Madame Sophie PANTEL	8
Installation de la commission permanente du Conseil départemental	14
Renouvellement des délégations à accorder à l'exécutif départemental	21
Renouvellement des délégations à accorder à la commission permanente	21

Le Président du Conseil départemental

La secrétaire de séance

Laurent SUAU

Johanne TRIOULIER